

Restauration scolaire

Fiche d'inscription 2021 / 2022

Régime de demi-pension au forfait :

La souscription au forfait est un engagement annuel de la famille. Toute période commencée sera donc à régler en totalité.

Toutefois, à la fin de chaque période, le changement de régime est possible sur demande écrite d'un responsable légal adressé au Chef d'établissement avant la fin de la période en cours pour une mise en œuvre le 1^{er} jour de la période suivante, soit :

- Avant le 1^{er} décembre 2021 pour un changement pour la 2^{ème} période (du 1^{er} janvier au 31 mars 2022).
- Avant le 1^{er} mars 2022 pour un changement pour la 3^{ème} période (du 1^{er} avril au 7 juillet 2022).

A titre indicatif, les tarifs appliqués en 2020/2021, sont :

Périodes	Aout à décembre 2020	Janvier à Mars 2021	Avril à juillet 2021
Tarifs 2020/2021 Demi-pension 4 jours	174,08€	81,60€	130,56€

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par la Région à compter du 1^{er} janvier 2022.

Afin d'éviter aux familles des élèves boursiers de faire l'avance des frais de demi-pension, son coût sera déduit du montant de la bourse.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler les frais de cantine, vous pourrez faire appel au fonds social moyennant des conditions de ressources, en prenant contact avec l'assistante sociale du lycée.

Des remises d'ordre peuvent être accordées dans les cas suivants :

- Raison de santé sur justificatif médical remis au service de gestion à partir de 2 semaines consécutives d'absence (hors période de vacances).
- Stages, à condition que le repas ne soit pas pris dans l'établissement.
- Fermeture exceptionnelle si le repas n'est pas fourni par l'établissement.

La carte de restauration est obligatoire. Elle est remise gratuitement à la rentrée. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 8€ (tarifs 2021).

✂

A remettre obligatoirement dans le dossier d'inscription à la rentrée

Nom, prénoms de l'élève.....en classe de

Nom, prénoms du resp. légal

- Je souhaite que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année 2021/2022
- Ne souhaite pas que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2021/2022

signature